

Décision du Maire

N° 2025-184

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Restructuration du site du Château – Phase 2 – Sondages structurels – GEOTEC – Annule et remplace

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le mandat de maîtrise d'ouvrage publique contractualisé avec Territoire 25 par délibération du Conseil Municipal n° 2024-08.07-6, en date du 8 juillet 2024, dans le cadre de la reconversion intégrale du site du Château (hors logis des Gentilshommes) ;
- Considérant la nécessité, dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre encadrées par le mandat, de réaliser des sondages structurels ;
- Considérant que l'offre de GEOTEC correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les moyens municipaux disponibles ;
- Conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché avec l'entreprise GEOTEC (67000 STRASBOURG), pour un montant de 21 700 € HT.

La présente décision qui **annule et remplace la décision n° 2025-159 du 1^{er} août 2025** sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le samedi 13 Septembre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 15 septembre 2025

Affichée le : 15 septembre 2025